Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 30 octobre 2013 à 18h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, messieurs les conseillers et madame la conseillère: Jean-Yves Pagé, Serge Villeneuve, Michel Bergeron, Serge Gauthier et Françoise Giroux.

Absences motivées : Claude Joubert.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Michel Rioux.

Est également présente : Diane Leduc, Directrice générale

► ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de l'assemblée
- 2. Appel des conseillers
- 3. Parole à l'assistante
- 4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 5. Résolutions
 - 5.1 Demande d'appui pour le circuit patrimoine de la route 148.
 - 5.2 Achat d'un balai mécanique de 36'' pour la voirie.
 - 5.3 Octroi du contrat pour la rue Charles.
 - 5.4 Octroi du contrat pour l'installation des équipements de sécurité pour les espaces clos.
 - 5.5 Octroi du contrat pour le sablage des rues, stationnements et trottoirs.
 - 5.6 Résolution sur la demande du Rafiot.
 - 5.7 Travaux de construction et supervision d'un bâtiment sur les réservoirs d'eau potable.
 - 5.8 Travaux de construction de fondations pour un bâtiment sur les réservoirs d'eau potable.
 - 5.9 Matériaux pour la construction d'un bâtiment sur les réservoirs d'eau potable.
 - 5.10 Travaux électriques au bâtiment sur les réservoirs d'eau potable.
 - 5.11 Résolution pour mandater la Directrice générale ou le maire de présenter une demande de certificat d'autorisation au MDDEFP pour un dépôt à neige.
 - 5.12 Résolution pour payer une partie des travaux de la salle des ordinateurs.
- 6. Levée de l'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire, Michel Rioux, déclare l'assemblée ouverte à 18h30.

2013-10-156 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Françoise Giroux que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

Parole à l'assistance

Marie-Josée Bourgeois donne des explications concernant la demande d'appui pour le circuit patrimoine de la route 148.

<u>2013-10-157</u> <u>Demande d'appui pour le circuit patrimoine de la route 148.</u>

ATTENDU QUE le Comité du patrimoine du CLD Papineau et le Comité

de revitalisation de la route 148 se sont concertés dans le but de réaliser un projet rassembleur visant à promouvoir et à mettre en valeur l'histoire et le patrimoine des municipalités situées dans l'axe de la route 148, sur le

territoire de la MRC de Papineau

Il est proposé par Françoise Giroux et résolu;

QUE le Conseil municipal de Fassett appui ces comités pour le projet de circuit patrimonial pour la route 148, considérant qu'il est préliminaire;

ET QU' aucun engagement monétaire ni de décision ne sera prise de la part de la Municipalité avant d'avoir reçu l'estimé du budget final.

Adopté à l'unanimité.

2013-10-158 Achat d'un balai mécanique de 36" pour la voirie.

ATTENDU QUE les employés doivent déneiger la patinoire, balayé les entrées

ainsi que les trottoirs;

ATTENDU QUE l'utilisation de cet outil réduirait considérablement le temps

de ces tâches;

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett autorise la Directrice générale à procéder à l'achat d'un balai mécanique pour la voirie au montant de 2 773.55\$ avant taxes à la compagnie Desjardins Sport.

Adopté à l'unanimité.

2013-10-159 Octroi du contrat pour la rue Charles.

ATTENDU QUE la Municipalité de Fassett a procédé à une demande de

soumissions sur invitation auprès de 2 compagnies soit :

- Excavation Sébastien Brunet

- Les Entreprises Jeffrey Desjardins;

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett a reçu 2 soumissions pour la

réalisation des travaux dont le détail se lit comme suit :

- Excavation Sébastien Brunet 3 250.00\$ taxes en sus

- Les Entreprises Jeffrey Desjardins 3 450.00\$ taxes en sus

ATTENDU QUE la compagnie Excavation Sébastien Brunet, après analyse des

soumissions, répond à nos exigences pour un montant de 3

250.00 \$ taxes en sus;

En conséquence;

Il est proposé par Michel Bergeron et résolu;

QUE le conseil municipal de Fassett octroi le contrat à la compagnie Excavation Sébastien Brunet pour la réparation de la rue Charles au montant de 3 250.00 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

<u>2013-10-160</u> <u>Octroi du contrat pour l'installation des équipements de sécurité pour les espaces clos.</u>

ATTENDU QUE le conseil municipal de Fassett a autorisé l'achat

d'équipement de sécurité pour entrer dans les espaces clos à la résolution numéro 2013-09-140 adopté à la séance

extraordinaire du 23 septembre 2013;

ATTENDU QUE l'installation de ces équipements doit être fait par un

spécialiste certifié;

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE le Conseil municipal autorise la Directrice générale à procéder à l'octroi du contrat pour l'installation de ces équipements au montant maximum de 2 500.00 \$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

<u>2013-10-161</u> <u>Octroi du contrat pour le sablage des rues, stationnements et trottoirs.</u>

ATTENDU QUE la municipalité n'a que deux employés de voirie;

ATTENDU QUE les heures accumulées au cours des années précédentes

étaient très importantes pour ces deux employés dû au

déneigement et au sablage;

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE le Conseil municipal octroi le contrat de sablage des rues, stationnements et trottoirs à la compagnie Les Entreprises Jeffrey Desjardins pour l'hiver 2013-2014 au montant de 3 500.00\$ taxes en sus.

Adopté à l'unanimité.

2013-10-162 Résolution sur demande du Rafiot.

REPORTÉ À UNE DATE ULTÉRIEURE.

2013-10-163 Travaux de construction et supervision d'un bâtiment sur les réservoirs d'eau potable

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett a reçu l'approbation de la Direction

des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions pour sa programmation révisée de travaux approuvée le 11 mars 2013 pour la période des années 2010

à 2013;

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett est allée en appel de soumission

auprès de 2 fournisseurs soit Construction Miric et Cabanons

Filiatrault;

ATTENDU QUE Construction Miric va faire le travail de supervision de tous

les travaux relatifs à la construction d'un bâtiment de 24' X 30' au dessus de nos réservoirs en plus d'en faire la

construction;

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu :

QUE le conseil municipal de Fassett nomme la Directrice générale Diane Leduc pour acheminer et signer tous les documents liés à cette

demande

ET QU' il autorise une dépense de 22 975.00 \$ taxes en sus payable à

Construction Miric.

Adopté à l'unanimité.

2013-10-164 Travaux de construction de fondations pour un bâtiment sur les réservoirs d'eau potable

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett a reçu l'approbation de la Direction

des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions pour sa programmation révisée de travaux approuvée le 11 mars 2013 pour la période des années 2010

à 2013;

ATTENDU QUE Inter-Pro inc. est prêt à réaliser le travail de coffrage et

coulage d'un plancher de béton nécessaire à la construction

d'un bâtiment de 24' X 30' au dessus de nos réservoirs;

Il est proposé par Michel Bergeron et résolu :

QUE le conseil municipal de Fassett autorise la directrice générale Diane

Leduc à payer un montant de 13 000.00 \$ à Inter-Pro inc. pour la

construction d'un plancher de béton.

Adopté à l'unanimité.

<u>2013-10-165</u> <u>Matériaux pour la construction d'un bâtiment sur les réservoirs d'eau potable</u>

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett a reçu l'approbation de la Direction

des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions pour sa programmation révisée de travaux approuvée le 11 mars 2013 pour la période des années 2010

à 2013;

ATTENDU QUE Matériaux BMR disposent de tous les matériaux requis pour

le travail à réaliser;

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu :

QUE le conseil municipal de Fassett autorise la directrice générale Diane Leduc à payer un montant de 11 170.08 \$ taxes en sus à Matériaux BMR pour la construction d'un bâtiment sur nos réservoirs d'eau

potable.

Adopté à l'unanimité.

2013-10-166 Travaux électriques au bâtiment sur les réservoirs d'eau potable

ATTENDU QUE la municipalité de Fassett a reçu l'approbation de la Direction

des infrastructures du ministère des Affaires municipales et des Régions pour sa programmation révisée de travaux approuvée le 11 mars 2013 pour la période des années 2010

à 2013;

ATTENDU QUE Bruno Berthiaume Électrique Inc. a la compétence pour le

travail à réaliser;

Il est proposé par Serge Gauthier et résolu :

QUE le conseil municipal de Fassett autorise la directrice générale Diane

Leduc à payer un montant de 6 272.00 \$ taxes en sus à Bruno Berthiaume Électrique Inc. pour la réalisation des travaux électriques

au bâtiment sur nos réservoirs d'eau potable.

Adopté à l'unanimité.

2013-10-167 Résolution pour mandater la Directrice générale ou le maire de présenter une demande de certificat d'autorisation au MDDEFP pour un dépôt à neige.

ATTENDU QUE la municipalité désire dorénavant transporter la neige de la

route 148 dans un endroit autorisé par le MDDEFP;

ATTENDU QUE le terrain à l'arrière du garage municipal répond aux

exigences des dépôts à neige;

En conséquence,

Il est proposé par Serge Villeneuve et résolu;

QUE le Conseil municipal autorise la Directrice générale ou le maire à présenter une demande de certificat d'autorisation au MDDEFP pour un

dépôt à neige.

Adopté à l'unanimité.

2013-10-168 Résolution pour payer une partie des travaux de la salle des ordinateurs.

ATTENDU QUE des travaux majeurs sont été réalisés pour la rénovation de la

salle des ordinateurs;

ATTENDU QUE le Cercle des Fermière a payé la majeure partie des travaux

mais manque de fond pour la partie électricité;

En conséquence,

Il est proposé par Jean-Yves Pagé et résolu;

QUE le Conseil municipal autorise le paiement d'un montant de 262,50 \$ avant

taxes pour la partie des travaux électriques.

Adopté à l'unanimité.

2013-10-169	Levée de l'assemblée	
	20h30 Il est proposé par Françoi levée.	se Giroux que la présente assemblée soit et est
	Adopté à l'unanimité.	
	Michel Rioux	Diane Leduc
	Président d'assemblée	Directrice générale